



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.9/1997/L.7  
26 février 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DE LA POPULATION  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
Trentième session  
24-28 février 1997  
Point 5 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

Projet de résolution présenté par la Vice-Présidente de  
la Commission, Mme Jenny Gierveld (Pays-Bas), à l'issue  
de consultations informelles

Programme de travail dans le domaine de la population

La Commission de la population et du développement,

Rappelant la résolution 51/176 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1996, sur l'exécution du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et la section I de la résolution 51/219 de l'Assemblée, en date du 18 décembre 1996, consacrée à la planification du programme, ainsi que la résolution 1996/2 du Conseil économique et social, en date du 17 juillet 1996, sur le suivi de la Conférence et la résolution 1996/1 de la Commission sur le programme de travail dans le domaine de la population,

Prenant acte du rapport de la Réunion intersessions du Bureau de la Commission (Bruxelles, 28 et 29 juin 1996), qui avait été convoquée en application de la résolution 1996/1 de la Commission pour examiner le programme de travail de la Division de la population du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies,

Prenant note des progrès réalisés en ce qui concerne le programme de travail de 1996-1997 et de la grave situation financière de l'Organisation des Nations Unies,

1. Souligne, dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et de la restructuration et de la revitalisation du processus intergouvernemental, qu'il importe de poursuivre le travail de base de la Division de la population du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies concernant les éléments essentiels sur lesquels reposent les estimations et les projections en matière

de population; les tendances et questions fondamentales en matière de population, y compris la fécondité, la mortalité, les migrations et l'évolution du mouvement de la population rurale et urbaine; l'évolution des politiques de population et l'interprétation des liens existant entre la population et le développement;

2. Met en relief l'importance du rôle que joue la Division de la population en sa qualité de secrétariat de la Commission de la population et du développement, et qui constitue un élément essentiel du programme de travail de la Division, et prie la Division de la population de continuer à donner un rang de priorité élevé à ce service dans le cadre de ses activités;

3. Prend note du projet de programme de travail pour 1998-1999 qui figure dans le document E/CN.9/1997/CRP.1;

4. Prie la Division de la population, agissant en collaboration avec les autres acteurs concernés, d'entreprendre une évaluation et une analyse améliorées des migrations internationales et de mieux expliquer les questions ayant trait aux migrations internationales et au développement;

5. Souligne l'intérêt que représente pour la communauté internationale le système d'information démographique POPIN et en préconise le développement et l'utilisation efficace;

6. Insiste sur l'importance des préparatifs auxquels procède actuellement la Division de la population, en collaboration avec les organisations et organismes des Nations Unies et d'autres institutions intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, en vue de l'examen et de l'évaluation par la Commission, en 1999, de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

7. Souligne la nécessité de renforcer l'efficacité, la productivité et la capacité de la Division de la population pour lui permettre de mener à bien les préparatifs susmentionnés.

-----